

Comité d'action suisse pour l'accueil du canton du Jura
dans la Confédération

SATISFACTION ET RECONNAISSANCE

Le "Comité d'action suisse pour l'accueil du canton du Jura
dans la Confédération" se prononce sur le résultat de la vo-
tation

(Communiqué)

C'est avec un sentiment d'apaisement et de satisfaction que le "Comité d'action suisse pour l'accueil du canton du Jura dans la Confédération" a pris connaissance du résultat de la votation fédérale sur la création du canton du Jura.

Le Comité d'action, placé sous le patronage de MM. Max Petitpierre, Friedrich Traugott Wahlen, Willy Spühler et Ludwig von Moos, exprime sa reconnaissance à tous les électeurs pour leur soutien.

La décision positive du peuple et des cantons est la preuve que les Suisses ont su faire droit à la volonté exprimée clairement par ceux qui étaient directement intéressés, aussi bien les citoyens du canton de Berne que ceux du nouveau canton.

Quatre votations populaires ont ouvert la voie à la création du canton dans ses nouvelles frontières avant que les électeurs suisses n'accueillent le nouveau canton comme membre à part entière dans l'alliance des Confédérés.

Le résultat de cette votation contribuera à effacer les cicatrices laissées par les affrontements de ces dernières années. Au cours des siècles pendant lesquels notre Etat fédéral s'est constitué, le peuple suisse a réussi à enterrer la hache de guerre, à oublier conflits et préjugés et à s'unir pour poursuivre la tâche commune. Cela devrait aussi être possible aujourd'hui.

A plusieurs reprises à la veille de cette votation, les parties en cause ont manifesté leur volonté de collaboration et d'entente. Dans notre démocratie helvétique, chacun a le droit d'exprimer librement ses opinions s'il respecte l'ordre légal; mais on n'a jamais le droit d'user de violence ou de menacer de violence.

Les autorités fédérales et cantonales, le gouvernement du nouveau canton notamment, devront veiller à ce que les engagements découlant de cette votation soient tenus. Le sud du Jura, en particulier, devra être protégé contre des empiètements inadmissibles et sa décision de rester au sein du canton de Berne devra être respectée.

Le nouvel Etat dispose maintenant des fondements et des conditions nécessaires pour organiser et administrer sa maison dans la paix et la justice. Le peuple et les autorités du canton du Jura savent aussi qu'ils sont en accord avec la volonté et les vœux des autres cantons et du peuple suisse.

24.9.78